

N/REF : 23/07/2026 10H33 C:000003 I:80351
V/REF : AC/C51467
V/Email reçu le Jeudi 23/07/2026 a 10H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GCG
IMMEUBLE : GASCOGNE - GCG
2/4, SQUARE DE GASCOGNE
. 35000 RENNES

Rennes, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 2 SQUARE DE GASCOGNE - M. MME EL ALAMI 06 59 29 87 12
LOGEMENT N° 005720, PORTE N°42, 4° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RÉPARATION FUITE SUR ÉVACUATION ÉVIER

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 24/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE SUR ÉVACUATION, PARTIE EN CUIVRE FISSURÉ
COUPURE D'EAU
REFECTION EVACUATION SOUS EVIER
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 27/07/26 a 10H37 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL107-FP.1	Evacuation	1	92,62		92,62
TOTAL H.T.						92,62
T.V.A. a 10,00%						9,26
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>101,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.